Informations de base

1996/2099(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique) Région de la mer Baltique: initiative pour renforcer la coopération régionale **Subject** 4.70.05 Coopération régionale, coopération transfrontalière **Zone géographique** Mer Baltique région	Procédure terminée

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	BURENSTAM LINDER Staffan (PPE)	23/07/1996

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
RELA Relations économiques extérieures	SCHWAIGER Konrad K. (PPE)	25/07/1996

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	1903	1996-02-26

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/02/1996	Débat au Conseil		Résumé
10/04/1996	Publication du document de base non-législatif	SEC(1996)0608	Résumé
19/07/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/05/1997	Vote en commission		Résumé
26/05/1997	Dépôt du rapport de la commission	A4-0196/1997	
11/06/1997	Débat en plénière		
12/06/1997	Fin de la procédure au Parlement		

30/06/1997	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1996/2099(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/4/07919

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0196/1997 JO C 200 30.06.1997, p. 0004	26/05/1997	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0322/1997 JO C 200 30.06.1997, p. 0100-0166	12/06/1997	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	SEC(1996)0608	10/04/1996	Résumé

Région de la mer Baltique: initiative pour renforcer la coopération régionale

1996/2099(COS) - 26/02/1996

Le Conseil a réitéré l'intérêt que l'Union porte à la coopération dans la région de la Mer Baltique. Il a pris note des préparatifs en cours en vue de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du Conseil de la Mer Baltique qui se tiendra à Visby (Suède) les 3 et 4 mai 1996. Ainsi la délégation suédoise qui assure actuellement la Présidence du Conseil de la Mer Baltique a informé les Ministres sur les thèmes qui seront traités lors de la Conférence de Visby. De son côté, la Commission a informé le Conseil sur l'état de préparation de l'initiative de coopération régionale qu'elle élabore actuellement suite à l'invitation du Conseil européen de Madrid qui avait marqué l'intérêt de l'Union à promouvoir la stabilité et le développement économique de cette région. La Commission présentera cette initiative à la Conférence de Visby et fera par la suite rapport au Conseil européen de Florence.

Région de la mer Baltique: initiative pour renforcer la coopération régionale

1996/2099(COS) - 12/06/1997 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Staffan BURENSTAM LINDER (PPE, S) sur l'initiative communautaire en mer Baltique, le Parlement européen appelle à une ratification rapide des accords européens avec l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie afin que la mer Baltique devienne une mer intérieure européenne et que les Etats limitrophes, Russie y compris, puissent renforcer leur coopération. Soulignant, à cet égard, les efforts entrepris par ces pays en matière de coopération politique et économique mutuelle, le Parlement européen les exhorte à développer encore leur coopération afin de renforcer leur position commune en vue de leur adhésion à l'Union. La Commission européenne est invitée à améliorer la qualité des aides fournies aux pays baltes afin de soutenir leurs efforts de réforme avant leur adhésion et à encourager les nouvelles initiatives visant à favoriser la stabilité et le

développement durable. Par ailleurs, le Parlement demande un accroissement des aides en faveur de ces pays dans les domaines de l'éducation, de la formation à l'économie de marché et au respect de l'Etat de droit et des droits de l'homme. Des mesures complémentaires sont également réclamées en matière d'infrastructures régionales (transport transfrontalier, etc...), de lutte contre la pollution en région baltique et de sûreté nucléaire, notamment en Lituanie et dans la Fédération Russe. Ces aides doivent viser à faciliter les réformes et à soutenir les programmes adoptés à Kalmar (notamment en matière d'environnement). Le Conseil est invité à faire usage de son influence auprès de la Russie pour une signature rapide de l'accord entre celle-ci et l'Estonie sur leurs frontières communes. La Commission européenne est, quant à elle, appelée à coopérer avec le Conseil de la mer Baltique (CMB) ainsi que d'autres organisations internationales (OSCE, Conseil de l'Europe, Conseil de la mer de Barents) pour promouvoir la stabilité dans la région et protéger l'environnement. A cet égard, le Parlement demande l'établissement d'un inventaire des déchets nucléaires dans la région baltique afin de poser les premiers jalons des mesures de protection. Des réunions PE/parlements des pays riverains de la baltique devraient être être organisées afin de renforcer la coopération politique et préparer l'intégration économique de ces pays dans l'Union.

Région de la mer Baltique: initiative pour renforcer la coopération régionale

1996/2099(COS) - 10/04/1996 - Document de base non législatif

-OBJECTIF : L'initiative décrite dans ce document vise à renforcer la stabilité politique et le développement économique dans la région de la mer Baltique. Elle propose, en particulier, d'intensifier la coordination régionale mise en oeuvre dans le cadre du Conseil de la mer baltique (CMB) et de se focaliser sur les domaines prioritaires pour tirer profit de la coopération et des programmes existants. -CONTENU : Cette initiative se fonde à la fois sur la communication de 1994 de la Commission portant sur les "lignes de forces de la politique baltique" et le rapport de la Commission de 1995 sur "l'état de la coopération et les perspectives de coopération" dans la région. L'initiative, qui s'inscrit dans le cadre de la préparation de la "Charte de Visby" à approuver au sein du Conseil de la mer Baltique (dont la Commission est partie) se caractérise par les points suivants : -a) renforcement de la démocratie et de la stabilité politique : La Commission entend soutenir en particulier le renforcement de la coopération au sein du CMB grâce à l'établissement de contacts entre institutions publiques et privées, la réforme de l'administration publique, la réalisation de projets de développement de la société civile (PHARE/TACIS) et de défense des droits de l'homme, l'amélioration de la coordination des ONG, le renforcement des mesures visant à défendre les droits des minorités, etc... Elle entend également participer plus activement aux groupes de travail du CMB visant à lutter contre la criminalité organisée, la prévision de catastrophes écologiques et la mise au point de systèmes d'asile pour lutter contre l'immigration clandestine ; -b) promotion du développement économique : c'est principalement dans le contexte de la pré-adhésion que s'inscrivent les actions à engager par la Communauté dans le secteur économique. La Commission est particulièrement disposée à seconder l'instauration d'une zone baltique de libre-échange, l'établissement d'une Union douanière dès 1998 et la libéralisation des échanges entre les 3 pays baltes et la Pologne. Elle entend également accélérer le rapprochement des législations et étudier les possibilités de cofinancement de réseaux commerciaux combinant des projets d'infrastructures. Parallèlement, la restructuration des entreprises a largement progressé mais des actions sont encore à prévoir dans le secteur des privatisations (services financiers, PME, etc...). La Commission prévoit également de renforcer la coordination des aides internationales en usant systématiquement de programmes communautaires pour épauler les grands projets internationaux d'investissement. Elle propose en particulier d'élaborer un plan-cadre d'assistance pour la région indiquant les objectifs, secteurs et projets à mettre en oeuvre par les différents membres du CMB. Ce plan laisserait chacun des fournisseurs de l'aide, maître de ses décisions mais coordonnerait leurs actions. En ce qui concerne les secteurs prioritaires d'aide, la Commission évoque les domaines suivants : *infrastructures de transport avec une série de projets à intégrer dans le cadre des réseaux transeuropéens, *amélioration de l'efficacité énergétique et de la sûreté nucléaire : des projets d'oléoducs et de gazoducs traversantplusieurs pays sont prévus ainsi que d'autres actions sectorielles, *environnement avec des projets de gestion transfrontalière de l'eau, de limitation de la production de déchets chimiques et autres polluants marins et de renforcement de la protection législative de l'environnement, *tourisme : principalement sur les rivages orientaux de la Baltique. -c) développement de la coopération régionale et de la coopération transfrontalière : une série d'actions sont prévues en vue d'encourgarer la coopération entre Etats de la région, grâce à des fonds émanant des Fonds structurels, de PHARE et de TACIS pour des projets d'infrastructres mais aussi entre régions elles-mêmes (grâce au programme INTERREG) et entre les gens, en renforçant les contacts personnels et les contacts entre villes et communes de la région. Des projets sont, en outre, prévus pour faciliter le franchissement des frontières. -d) renforcement du rôle du CMB : étant donné la complémentarité des actions entreprises par le CMB et l'UE, la Commission estime qu'il y a lieu de renforcer la coopération entre ces institutions en proposant notamment de doter le comité mixte balte de programmation et de suivi, d'un secrétariat permanent chargé d'assurer les contacts avec le CMB et de faire du CMB un organe destiné à évaluer les priorités et les besoins régionaux.